

Conseil communal de Lausanne

Initiative : interpellation
Titre : Psy payé, sachons prioriser.
Initiant-e(-s) : Henri Klunge

Nous apprenions par voie de communiqué de presse, le 5 septembre dernier, que la ville de Lausanne allait faire un week-end de prévention et de sensibilisation sur l'utilisation des écrans chez les jeunes de 6 à 10 ans. Ceci, dans le cadre de sa campagne « *Ecran Total* ».

Les plus jeunes de nos concitoyens ont toujours connu les écrans de manière bien plus présente que les générations précédentes. Bon nombre de parents n'hésitent d'ailleurs pas à mettre leurs enfants derrière un écran pour les calmer un moment.

Ces comportements génèrent parfois des attitudes problématiques chez les jeunes enfants, et il est important d'agir avant qu'il ne soit trop tard.

Sous cet angle, l'objectif et les effets prévisibles de la campagne « *Ecran Total* » sont bons et ce genre d'action doit être encouragé.

Le 8 septembre dernier, un article du *24 heures* nous apprenait que la Municipalité de Lausanne avait créé un fonds de CHF 30'000.- pour payer des séances de psy aux enfants ayant le comportement le plus problématique. Toujours selon l'article, nous apprenons que ce fonds doit financer une dizaine de séances pour environ 100 enfants, soit environ 1000 séances.

Il faut être conscient que dans la situation financière actuelle de la commune de Lausanne, chaque dépense doit être faite avec une grande vigilance et en faisant attention à la priorisation des problèmes et de leurs solutions. De plus, il est important de ne pas faire d'ingérence dans la vie privée des familles et de l'éducation donnée par les parents à leurs enfants.

C'est pourquoi l'interpellateur souhaite poser à la Municipalité les questions suivantes :

1. Comment le fonds spécial a-t-il été provisionné ?
 2. Selon quels critères seront désignés les bénéficiaires de ces séances ?
 3. D'après les informations du *24 heures*, une séance coûterait CHF 30.-. Les psychologues ont-ils baissé fortement leurs tarifs, le fonds est-il largement sous-estimé ou les chiffres lus dans la presse sont-ils éronnés ?
-

Conseil communal de Lausanne

4. L'accord des parents sera-t-il nécessaire pour qu'un enfant puisse profiter de cette offre ?

5. En admettant que les chiffres avancés dans la presse soient justes, ne faut-il pas faire payer ces séances à CHF 30.- aux parents ou tout du moins les faire participer financièrement ?

6. Pourquoi un fonds a-t-il été créé pour cette dépendance et non une autre ? Cela vient-il d'une étude, d'une requête d'un service social ou de parents ou autre ?

7. Quelle est la politique générale en la matière ? Y a-t-il d'autre fonds identique ou est-ce un cas isolé ?

Lausanne, le 20 septembre 2016

L'initiant:



Henri Klunge, PLR

Françoise Longchamp, PLR

Pierre Ethenoz, PLR

Jean-Daniel Henchoz, PLR